



Bourse du CROUS

Demande de bourse

Demande de bourse et de logement pour l'année universitaire 2020-2021



Les demandes de DSE se font entre le 15 janvier et le 15 mai 2020.

Après validation des bourses, les étudiants peuvent commencer à entamer leurs démarches d'aménagement et modalités administratives (ouverture compteur électrique, forfait mobile avec Bouygues par ex. dont les infos sont accessibles sur [echosdunet](https://www.echosdunet.fr)).

Pour en savoir plus sur la DSE, dirigez-vous sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Pour les candidats aux concours d'entrée du CNSMD de Lyon

Les candidats boursiers au moment du dépôt de leur dossier au concours d'entrée bénéficient de frais d'inscription au concours réduits sur présentation de leur notification définitive de bourse .

En cas d'admission, pour bénéficier d'une bourse et, si vous le souhaitez, d'un hébergement en résidence étudiante, vous devez constituer un dossier auprès du CROUS de l'académie dont vous dépendez actuellement en vous connectant sur son site Internet ans la période imposée par le CROUS. **N'attendez le résultat du concours !**

Attention, les formations Artist Diploma et le 2ème cycle de musique de chambre 2e discipline principale du master instrument ne permettent pas l'accès aux bourses du CROUS.

Pour les étudiants du CNSMD de Lyon boursiers

Vous devez vous connecter sur le site : www.crous-lyon.fr, pour effectuer votre demande de renouvellement de bourse. Toute demande de bourse ou de renouvellement de bourse doit faire l'objet d'une connexion informatique (aucun dossier papier ne sera remis sans connexion).

Avant de saisir votre dossier en ligne

Munissez-vous de :

- L'avis d'imposition de l'année précédente qui se rapporte aux revenus perçus par vos parents il y a deux ans. Vous devrez saisir le montant figurant à la ligne « Revenu Brut Global » ou « Déficit Brut Global ».
- Votre numéro I.N.E (pour les lycéens : numéro BEA présent sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat ; pour les étudiants : numéro INE présent sur



le relevé de notes du baccalauréat ou dans le supérieur).

- Un RIB, pour sa saisie en mode IBAN
- Une adresse mail fiable en permanence.

Trouver le CNSMD lors de votre inscription sur le site du CROUS :

Au moment du choix de vos vœux, si vous entrez en

- année préparatoire danse, choisissez "Classes préparatoires Ecoles D'Arts", "1ère année", "LYON Conserv.Nat.Sup.Musique.Danse"
- DNSPM, DNSPD ou Bachelor de culture musicale, choisissez "Formation école arts & archi (DNAT)", 1ère, 2ème ou 3ème année, "LYON Conserv.Nat.Sup.Musique.Danse"
- 2ème cycle ou Master, choisissez "Formation école arts & archi (Diplôme d'école)", 4ème ou 5ème année, "LYON Conserv.Nat.Sup.Musique.Danse". **Attention, 2ème cycle de musique de chambre 2e discipline principale du master instrument ne permettent pas l'accès aux bourses du CROUS**

Bourses sur critères sociaux

Ces aides, d'un montant variable (échelon 0 à 7) sont versées sur 10 mois. Les étudiants bénéficiaires (y compris ceux à l'échelon 0) sont exonérés des frais de scolarité au CNSMDL et du paiement de la CVEC.

Les bourses sont attribuées en fonction de trois critères : les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge et l'éloignement du lieu d'études du domicile familial.

Pour les candidats au concours d'entrée : pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le site: www.cnous.fr et faites une simulation. Il suffit d'indiquer le montant des ressources de votre famille et le nombre de vos frères et sœurs. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Pour toutes informations complémentaires, adressez-vous à :

CROUS de Lyon

25 rue Camille Roy 69366 Lyon Cedex 07

Tél. 04 72 80 13 00 / Fax 04 72 80 13 16

www.crous-lyon.fr